

*"En application de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le président de l'Université de Franche-Comté.*

*Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'examen des vœux de chaque formation de l'université proposée dans la plateforme PARCOURSUP compte tenu des modalités et critères d'examen pédagogique déterminés par cette commission d'examen.*

*Les informations recueillies sont conservées pour une durée d'un an.*

*Les destinataires de ces données sont le président de l'université et les personnes habilitées par ce dernier en fonction dans les services et commissions chargés de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures.*

*Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

*En application de l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978, vous avez également la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.*

*Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en adressant une demande écrite justifiant de votre identité à l'attention du président de l'université de Franche-Comté, 1 rue Goudimel, 25000 Besançon. En application de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant selon les mêmes modalités."*